

Assistante de service social, quelles sont les interventions proposées à domicile à des parents ayant un enfant porteur de TSA ?

J'exerce en tant qu'assistante de service social à l'IMP Jules Verne depuis mars 2013. Notre établissement accueille en semi-internat 76 enfants de 6 à 14 ans ayant une déficience intellectuelle moyenne à profonde avec ou sans troubles associés. Les enfants sont repartis en quatre unités, l'unité des petits (6 à 8 ans), l'unité des moyens (9 à 11 ans), l'unité des grands (11 à 14 ans) et l'unité des enfants avec des troubles du spectre autistique.

Les objectifs de notre prise en charge sont :

- De favoriser la réalisation de toutes potentialités intellectuelles, affectives et corporelles de l'enfant.
- D'assurer l'intégration de l'enfant dans les différents domaines de la vie.
- De dispenser une formation par la mise en œuvre des apprentissages élémentaires adaptés.
- De permettre à l'enfant de bénéficier de tous les soins.

Ainsi, chaque enfant admis à l'IMP Jules Verne bénéficie d'un parcours personnalisé, adapté, qui est finalisé dans le projet individualisé. L'IMP Jules Verne assure la prise en charge des enfants grâce à une équipe pluridisciplinaire à leurs services. Les différentes qualifications des personnels permettent d'assurer à l'enfant un accompagnement prenant en compte ses besoins éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques.

L'équipe pluridisciplinaire est composée :

- d'un directeur et d'un chef de service
- un service éducatif et pédagogique (ES, EJE, AMP, enseignant spécialisé, éducateur sportif, une assistante de service social)
- un service médical et paramédical
- un secrétariat, un service de cuisine et d'entretien.

Mon intervention en tant qu'assistante de service social à l'IMP s'exerce plus particulièrement au niveau de la famille (ou de son substitut) et de son environnement social.

De ce fait, je suis amenée à rencontrer les familles à leur domicile. Aller au domicile permet de prendre connaissance de l'environnement et du mode de vie de l'enfant. (Avec qui vit-il ? A-t-il des frères et sœurs ? A quoi aime-t-il jouer ?, A-t-il sa propre chambre ? ...). Dans cette optique, lors de l'admission d'un enfant à l'IMP, je me rends au domicile pour une première prise de contact sous forme d'un entretien.

La demande d'une intervention à domicile peut être formulée directement par les parents. Mais je peux également être amenée à me rendre au domicile afin d'évaluer une situation en fonction des éléments apportés par l'équipe pluridisciplinaire. En effet, l'équipe peut constater des changements dans le comportement de l'enfant sans réussir à en trouver l'origine. Dans ce cadre, rencontrer la famille peut permettre de comprendre et de mettre en lien par exemple le changement de comportement de l'enfant avec des événements familiaux (décès, licenciement, séparation ...). Par exemple, des éducatrices ont observé qu'un garçon de leur groupe, n'était pas propre, qu'il semblait toujours fatigué ... Suite à une visite à domicile, les parents m'ont expliqué qu'ils avaient d'importantes difficultés financières et qu'ils étaient menacés d'expulsion de leur logement. Je les ai donc orientés et accompagnés vers l'Assistante Sociale de Secteur.

Ces visites peuvent donc me permettre d'évaluer et de repérer différents besoins. Par exemple, dans le cadre d'un besoin d'aides humaines. J'ai rencontré des parents épuisés, qui n'avaient plus de temps à consacrer à leurs enfants ni même à eux. Je leur ai alors proposé de faire une demande de droit au répit auprès de la MDPH. Une auxiliaire de vie intervient désormais au domicile ce qui permet aux parents de pouvoir consacrer du temps à leurs enfants ainsi qu'à eux mêmes... Dans cette même optique, je peux également accompagner les familles vers un projet de séjour de vacances adaptées. Cependant, peu de places sont actuellement disponibles et les coûts de séjour sont élevés malgré les différentes aides disponibles, puisque dans la plupart des cas, les familles doivent avancer les frais du séjour.

Je peux également observer d'autres besoins comme par exemple des aides matérielles. J'ai remarqué lors d'une visite qu'un enfant tente à plusieurs reprises d'ouvrir les fenêtres de l'appartement qui est situé au 3^{ème} étage. S'est alors que nous en discutons avec les parents, ils m'expliquent que leur fils peut se mettre en danger car il cherche constamment à voir ce qui se passe dans la rue. Dans cette situation, nous avons obtenu un financement auprès de la MDPH afin de sécuriser les fenêtres avec un équipement adapté.

Mes interventions se situent également au niveau de la protection de l'enfance. S'il y a des inquiétudes formulées de la part des professionnels ou des difficultés évoquées directement par les parents, une VAD peut permettre d'évaluer une situation familiale. Cette évaluation

(qui peut se faire sous la forme d'une guidance parentale) peut si besoin, aboutir vers d'autres mesures (AED, signalement, ...). Par exemple, lors d'un entretien, une mère m'explique qu'elle a des difficultés avec sa fille au domicile et qu'elle n'arrive plus à se faire obéir. Je me suis donc rendue au domicile plusieurs fois afin d'évaluer, avec elle, la situation. Pendant mes interventions j'ai pu observer des difficultés mais une réelle volonté de la mère d'améliorer la situation. C'est ainsi que je lui ai proposé une mesure d'AED afin qu'elle puisse être soutenue dans son rôle de mère.

Suite à mes différentes visites, je fais remonter mes observations qui sont utiles à l'équipe pluridisciplinaire à une meilleure prise en charge de l'enfant.

Je fais également des interventions au domicile en binôme :

- Soit avec des membres de l'équipe pluridisciplinaire, ce qui permet d'avoir des regards et des approches différentes sur une situation.
- Soit avec des professionnels extérieurs (par exemple, début d'intervention d'un(e) TISF, d'une mesure AED). Ce qui permet de faire le lien entre les professionnels, de rassurer certains parents et de poser un cadre. En effet, les parents prennent conscience que les différents professionnels, même de structure différentes, sont en lien et travaillent ensemble dans l'intérêt de l'enfant. De ce fait, je suis en contact régulier avec les différents intervenants.

Les différentes interventions au domicile sont des outils pour l'assistante de service social qui lui permette d'avoir et d'apporter à l'équipe une vision plus globale de l'enfant et de son environnement social et familial. Ces interventions permettent également de repérer d'éventuelles difficultés, besoins et ainsi d'envisager des solutions adaptées avec les familles. Les VAD peuvent faciliter les échanges pour certaines familles, mais au contraire d'autres parents sont opposés à mes interventions à domicile car elle peuvent parfois être perçues comme une intrusion. Dans ce cas, il me semble nécessaire de prioriser le lien de confiance avec les parents pour par la suite, pouvoir re-proposer une intervention à domicile.